

QUESTION ECRITE

Auteur Rey Bernard, PLR
Objet Islam dans les écoles: quels sont les chiffres?
Date 08.05.2014
Numéro 41

Serait-il possible de connaître les chiffres suivants?

- Nombre d'élèves de la scolarité obligatoire et d'étudiants suivant des études en Valais ;
- Parmi les élèves et étudiants ci-dessus:
 - Combien portent le voile?
 - Combien portent la burqua?
 - Combien portent le niqab?

D'autre part, en cas de port de burqua ou de niqab dans une école, quels sont les moyens à la disposition des directions d'école pour répondre à ce genre de problématique?



Département de la formation et de la sécurité
Departement für Bildung und Sicherheit

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Monsieur
Bernard Rey
Député
Route de Crans 28
1978 Lens

Références CX/PA
Date 20 juin 2014

**Question écrite N° 41 concernant « l'Islam dans les écoles : quels sont les chiffres ? »
(08.05.2014)**

Monsieur le Député,

En accord avec le Conseil d'État, nous vous transmettons la réponse suivante.

L'École valaisanne accueille quelque 41'000 élèves, dont 6'580 dans les écoles du secondaire II général. Avec un tel effectif et dans un monde globalisé, la diversité culturelle et religieuse est un fait que l'École se doit de gérer au quotidien et si certaines habitudes, coutumes ou convictions peuvent créer des difficultés réelles, le port de vêtements religieux dans le cadre scolaire n'a pas suscité de conflits préoccupants.

Ainsi, le Département de la formation et de la sécurité (DFS) n'a pas tenu jusqu'à présent de statistiques concernant les élèves portant le voile, la burqua, le niqab ou tout autre signe confessionnel. La collecte de telles données sera étudiée dans un proche avenir.

Au quotidien, ce sont les Directions d'école qui gèrent les situations. Jusqu'à présent, le DFS s'en est tenu aux principes suivants :

- le port de vêtements religieux doit être exempt de tout prosélytisme.
- Pour des raisons de sécurité, il pourra être demandé à un élève d'ôter un vêtement religieux (cours de gymnastique, AC&M, etc.).
- L'élève portant un vêtement religieux fréquente toutes les disciplines inscrites à la grille horaire, y compris les cours de natation.

Les enseignants peuvent attirer l'attention des parents sur l'aspect stigmatisant d'un vêtement religieux et sur les difficultés d'intégration et de socialisation qu'il peut engendrer.

Tout en espérant avoir répondu à votre question, nous vous adressons, Monsieur le Député, nos meilleures salutations.


Oskar Freysinger
Conseiller d'État

Copie à Président du Grand Conseil
Service parlementaire



Place de la Planta 1, 1950 Sion
Tél. 027 606 40 00 · Télécopie 027 606 40 04 · e-mail : oskar.freysinger@admin.vs.ch